



Nanterre, le 25 octobre 2017

Mesdames et Messieurs les élu(e)s,

Nous, l'intersyndicale des personnels des agences de l'eau, souhaitons attirer votre attention sur la situation alarmante des agences de l'eau, principaux financeurs de la politique de l'eau sur vos territoires.

Depuis plus de cinquante ans, les agences de l'eau et leurs 1600 agents ont su montrer leur efficacité et leur adaptabilité, du petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement), au grand cycle de l'eau (gestion hydrographique et qualité écologique des rivières) et à la biodiversité aujourd'hui. Elles constituent la banque des solidarités dans le domaine de l'eau et des milieux.

Les 13.6 milliards d'euros de redevances collectés par les six agences au cours de leur 10ème Programme (2013-2018) financent 40 milliards de travaux dans vos territoires. Ces travaux gènèrent ou permettent de maintenir des emplois locaux non délocalisables dans de nombreux secteurs : bon fonctionnement des stations d'épuration, réfection des canalisations, protection de la ressource en eau et distribution de l'eau potable, lutte contre les pollutions industrielles et agricoles...

Pour 1€ de redevance collectés, 3€ sont investis pour l'eau, l'assainissement ou les milieux aquatiques sur le territoire.

Le projet de loi de finances 2018 du gouvernement met en péril les ressources financières et humaines des agences de l'eau :

- Malgré l'action concertée des présidents de comités de bassin avec l'appui de parlementaires le principe de plafond « mordant » n'est pas abandonné ;
- La réduction continue et accentuée des effectifs des agences de l'eau, de l'ordre de 15% en 5 ans, va inévitablement réduire nos capacités d'ingénierie financière et technique pour accompagner vos projets dans le domaine de l'eau et de l'environnement.

La poursuite de la réduction des ressources financières et humaines des agences de l'eau accentue le risque de non atteinte des objectifs européens de reconquête de la qualité des rivières et des nappes fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Seul un tiers des rivières est aujourd'hui en bon état, et la France pourrait être condamnée pour non-respect des directives européennes avec des pénalités financières importantes et une atteinte durable de l'image et de l'attractivité de nos territoires.

Ce que vous pouvez faire :

Interpeler vos parlementaires, et notamment vos sénateurs pour la deuxième lecture du projet de loi de finances, afin d'infléchir le projet du gouvernement et :

- Réduire le prélèvement sur les budgets des agences de l'eau ;
- Supprimer définitivement le mécanisme de ponction automatique dit du « plafond mordant » dans le budget des agences de l'eau;
- Stopper la réduction drastique des effectifs et la fragilisation de l'avenir des personnels des Agences de l'eau pour maintenir une ingénierie publique de l'environnement proche des territoires.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour un rendez-vous, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, l'expression de notre considération.

Contacts:

CFDT : adouane.mohamed@aesn.fr (Mohan ADOUANE)

Sne-FSU : contact.sne@eurmc.fr ou anahi.barrera@eurmc.fr (Anahi BARRERA)

FO : znizaraly@feets-fo.fr (Zainil NIZARALY)

SNPAE-CGT: contact.SNPAE-CGT@eurmc.fr (Elisabeth LESAGE)

EFA-CGC : contact.cgc@eurmc.fr (Fabien ABAD)